

ARRETE N° 205/2017

**PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS DES BUREAUX DE VOTE A
L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 JUIN 2017**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code Electoral,

Considérant que pour le bon fonctionnement des bureaux de vote, il convient de désigner des présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les présidents titulaires sont :

- Bureau 1 : Jean-Luc SAVY, maire ;
- Bureau 2 : Emmanuelle VIGNERON, adjointe déléguée ;
- Bureau 3 : Jérôme LARGUIER, adjoint délégué ;
- Bureau 4 : Béatrice MICHEL, adjointe déléguée ;
- Bureau 5 : Luc BRAEMER, adjoint délégué ;
- Bureau 6 : Michel ROQUES, conseiller municipal ;
- Bureau 7 : Jacques PINETON de CHAMBRUN, adjoint délégué ;
- Bureau 8 : Brigitte MOULAOUI conseillère municipale ;

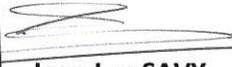
ARTICLE 2 : Les présidents suppléants sont :

- Bureau 1 : Laurent ROESCH, adjoint délégué ;
- Bureau 2 : Richard MIRALLES, électeur ;
- Bureau 3 : Danièle JOLIVET, électrice ;
- Bureau 4 : Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué
- Bureau 5 : Hélène MERLET, conseillère municipale déléguée ;
- Bureau 6 : Véronique PRIÉ, conseillère municipale ;
- Bureau 7 : Philippe RIVAL, électeur ;
- Bureau 8 : Alexandre LOPEZ, conseiller municipal délégué ;

ARTICLE 3 : Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 6 juin 2017

Le Maire,


Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14.06.2017
Et publication
Le 15.06.2017

